comité social et économique ou des organismes en tenant lieu en vertu soit de dispositions légales autres que celles figurant dans le code du travail, soit de stipulations conventionnelles.

Chapitre IV : Conséquences du licenciement

Section 1 : Préavis et indemnité de licenciement

Sous-section 1 : Préavis et indemnité compensatrice de préavis.

L. 1234-1

rdonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

Lorsque le licenciement n'est pas motivé par une faute grave, le salarié a droit :

1° S'il justifie chez le même employeur d'une ancienneté de services continus inférieure à six mois, à un préavis dont la durée est déterminée par la loi, la convention ou l'accord collectif de travail ou, à défaut, par les usages pratiqués dans la localité et la profession ;

 2° S'il justifie chez le même employeur d'une ancienneté de services continus comprise entre six mois et moins de deux ans, à un préavis d'un mois ;

3° S'il justifie chez le même employeur d'une ancienneté de services continus d'au moins deux ans, à un préavis de deux mois.

Toutefois, les dispositions des 2° et 3° ne sont applicables que si la loi, la convention ou l'accord collectif de travail, le contrat de travail ou les usages ne prévoient pas un préavis ou une condition d'ancienneté de services plus favorable pour le salarié.

service-public.fr

- > Un salarié a-t-il des heures de recherche d'emploi pendant le préavis de licenciement ? : Salariés concernés, durée et dispense
- > Le salarié doit-il faire un préavis en cas de démission liée à la mutation du conjoint ? : Préavis
- > Faute grave ou lourde commise pendant un préavis : quelles conséquences ? : Préavis et indemnité compensatrice de préavis
- > Procédure de licenciement pour motif personnel : Point de départ du préavis (article L1234-3)
- > Préavis de licenciement : Préavis et indemnité compensatrice de préavis
- > Le salarié peut-il prendre des congés payés pendant son préavis ? : Préavis et indemnité compensatrice de préavis
- > Un salarié a-t-il des heures de recherche d'emploi pendant le préavis de démission ? : Salariés concernés, durée & dispense

Dictionnaire du Droit privé

> Ancienneté (droit du travail)

p.117 Code du travail